

## Superficies destinées à l'aménagement forestier

### Faits saillants

- Durant la période, 71 unités d'aménagement (UA) étaient en vigueur et couvraient 24,8 % de la superficie de la province;
- La superficie destinée à l'aménagement forestier comptabilisée dans ces UA représentait 13,6 % du Québec, soit 27,1 millions d'hectares (Mha).

### Objectif d'aménagement durable des forêts (ADF)

- Maintenir la superficie destinée à l'aménagement forestier

### Indicateur

- Superficies destinées à l'aménagement forestier en 2013-2018

### Mise en contexte

Divisé principalement en unités d'aménagement (UA)<sup>1</sup>, le territoire au sud de la limite territoriale des forêts attribuables se distingue en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. Les utilisations possibles sont les suivantes :

- Improductives : zone où la forêt ne peut s'établir (p. ex., dénudés secs et humides);
- Hors des UA (p. ex., territoire fédéral, terres privées);
- Exclues de l'aménagement forestier : bien qu'exclues, ces superficies sont prises en compte pour réaliser divers portraits forestiers, notamment celui des vieilles forêts (p. ex., aires protégées incluses au Registre des aires protégées, parcs nationaux et pentes abruptes);
- Destinées à l'aménagement forestier : superficie résiduelle, où l'aménagement forestier est permis.

La superficie destinée à l'aménagement forestier correspond au territoire public de compétence provinciale qui peut être aménagé, c'est-à-dire celle où il n'y a pas de contre-indication, soit biophysiques, soit en matière d'affectations. Elle est donc dépendante de la superficie destinée à d'autres usages comme les aires protégées, la limite territoriale des forêts attribuables ou l'application de mesures de protection sur le territoire forestier. Cette superficie exclut les terres privées ainsi que les terres fédérales.

Les changements dans la répartition de la superficie par catégorie d'utilisation à l'intérieur d'une UA sont le fruit de décisions à multiples échelons, soit provincial, régional ou local. Plusieurs intervenants participent au processus décisionnel : les élus provinciaux et municipaux ou leurs représentants, les gestionnaires de la forêt, les intervenants des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, les requérants en certification forestière, les communautés autochtones et les autres utilisateurs.

---

<sup>1</sup> À l'exclusion des territoires forestiers résiduels et des forêts de proximité

Par ailleurs, la superficie destinée à l'aménagement forestier intervient de façon significative dans l'évaluation des possibilités forestières. Son évolution dans le temps aide à estimer la capacité de la forêt à produire du bois pour satisfaire les besoins de la société. Ainsi, certains choix d'aménagement durable faits par le gouvernement du Québec peuvent modifier la superficie destinée à l'aménagement à la hausse ou à la baisse, selon le cas et influencent donc le niveau des possibilités forestières. C'est le cas notamment du pourcentage d'aires protégées.

## Portrait 2013-2018

### Indicateur : superficies destinées à l'aménagement forestier en 2013-2018

Durant la période 2013-2018, 71 unités d'aménagement (UA) couvraient 24,8 % de la superficie de la province. La superficie destinée à l'aménagement forestier comptabilisée dans ces UA représentait 27,1 Mha, soit 13,6 % de la superficie du Québec. Le tableau 1 présente la répartition de la superficie ayant alimenté le calcul des possibilités forestières de la période 2015-2018. Au moment du calcul, 60 % de la superficie totale des UA était destinée à l'aménagement. De cette proportion, seuls les territoires comptabilisés au Registre des aires protégées ont été pris en compte dans le bilan de protection du Québec. De plus, d'autres territoires ont été exclus et n'ont pas contribué aux possibilités forestières ni au bilan de protection. Ces soustractions supplémentaires concernent des retraits de territoire pour répondre à des objectifs précis, tels que des strates forestières jugées improductives ou la protection de peuplements plus sensibles ou rares.

Pour 2013 et 2014, la superficie destinée à l'aménagement est considérée comme inchangée par rapport à 2008-2013, puisque le Forestier en chef a réalisé une mise à jour sommaire des possibilités forestières de la période précédente plutôt que de réaliser de nouveaux calculs.

*Tableau 1 : Répartition de la superficie par région<sup>2</sup> ayant alimenté le calcul des possibilités forestières de la période 2015-2018*

Région du Québec	Superficie (ha)								
	Totale	Improductive	%	Hors des unités d'aménagement	%	Exclue de l'aménagement	%	Destinée à l'aménagement	%
Bas-Saint-Laurent (01)	1 136 020	70 640	6 %	135 730	12 %	112 480	10 %	817 170	72 %
Saguenay-Lac-St-Jean (02)	8 344 160	1 596 370	19 %	90 540	1 %	689 690	8 %	5 967 560	72 %
Capitale-Nationale (03)	1 084 730	115 900	11 %	91 460	8 %	301 860	28 %	575 510	53 %
Mauricie (04)	4 112 730	742 910	18 %	480 360	12 %	470 260	11 %	2 419 200	59 %
Estrie (05)	79 740	5 990	8 %	10 120	13 %	25 240	32 %	38 390	48 %
Outaouais (07)	3 097 080	562 450	18 %	83 720	3 %	423 650	14 %	2 027 260	65 %
Abitibi-Témiscamingue (08)	5 284 620	1 203 730	23 %	506 650	10 %	527 350	10 %	3 046 890	58 %
Côte-Nord (09)	8 796 950	2 213 020	25 %	174 680	2 %	1 559 870	18 %	4 849 380	55 %
Nord-du-Québec (10)	9 066 240	3 230 620	36 %	423 500	5 %	789 130	9 %	4 622 990	51 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	1 714 030	81 190	5 %	64 090	4 %	458 510	27 %	1 110 240	65 %
Chaudière-Appalaches (12)	170 340	20 890	12 %	6 070	4 %	26 490	16 %	116 890	69 %
Lanaudière (14)	711 990	103 650	15 %	26 630	4 %	178 530	25 %	403 180	57 %
Laurentides (15)	1 524 150	220 830	14 %	37 510	2 %	168 090	11 %	1 097 720	72 %
<b>Total</b>	<b>45 122 780</b>	<b>10 168 190</b>	<b>23 %</b>	<b>2 131 060</b>	<b>5 %</b>	<b>5 731 150</b>	<b>13 %</b>	<b>27 092 380</b>	<b>60 %</b>

<sup>2</sup> Les régions dont il est question dans cette fiche technique diffèrent légèrement des régions administratives québécoises, puisque leurs frontières suivent les délimitations des UA.

## Autres réalisations en lien avec l'objectif d'ADF

### *Évolution dans le temps de la superficie destinée à l'aménagement forestier*

La comparaison stricte de la superficie destinée à l'aménagement forestier entre les périodes doit être faite avec prudence, car son évaluation repose sur des manières de faire, des approches territoriales et des outils relativement différents. Chaque période contribue à améliorer les connaissances à tous les niveaux. Ainsi, bien que la superficie destinée à l'aménagement forestier pour la période 2015-2018 ait augmenté de 4,5 % par rapport à la période 2008-2013, il n'y a pas nécessairement de tendance à la hausse (figure 1).

La cartographie s'est grandement améliorée au cours de la période 2013-2018. En 2008-2013, la superficie destinée à l'aménagement correspondait à la superficie nette résultant des soustractions de territoire et des réductions en pourcentage appliquées pour le calcul des possibilités forestières. Pour la période 2015-2018, les réductions territoriales sont explicites et la superficie affectée à d'autres usages est comptabilisée au regard d'autres valeurs, notamment la préservation de vieilles forêts et la protection des bassins versants. La cartographie est donc complète, ce qui aide à dresser des portraits plus exacts à l'échelle du territoire. Par conséquent, le recours aux réductions en pourcentage est désormais limité aux bandes de protection (lisières boisées riveraines, corridors et chemins forestiers), éléments trop petits pour être cartographiés. Ainsi, la superficie destinée à l'aménagement forestier a augmenté de près de 1 600 000 ha par rapport à 2008-2013; toutefois, il est difficile d'en tirer des conclusions, d'autant plus que la tendance pour 2018 est à la baisse, selon les données mises à jour en fonction des unités d'aménagement ayant fait l'objet d'un nouveau calcul.

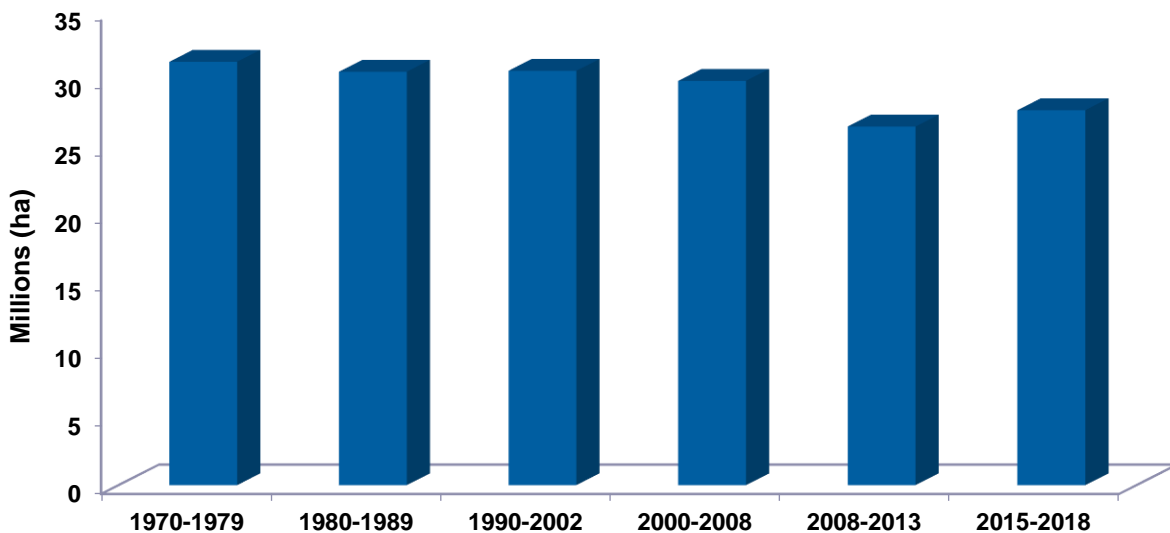


Figure 1 : Évolution de la superficie destinée à l'aménagement de 1970 à 2018

## Références

BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. 2013. *Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018*, gouvernement du Québec, Roberval (Québec), 247 p., [[www.forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/manuel-de-determination-des-possibilites-forestieres/](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/manuel-de-determination-des-possibilites-forestieres/)], consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2015

BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. 2015. *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*, gouvernement du Québec, Roberval (Québec), 382 p., [<http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/>], consulté le 2 octobre 2017

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2009. *Portrait de l'évolution de la forêt publique sous aménagement du Québec méridional des années 1970 aux années 2000*, Québec, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers et Direction de l'environnement et de la protection des forêts, 142 p.